

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 027/2026

N° ordre à l'intérieur de la séance : 13/04

Nombre de conseillers :

- en exercice23
- présents21
- votants23
- suffrages exprimés23
- majorité12
- pour23
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :

25/03/2026

SÉANCE PUBLIQUE DU : 1^{er} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, Le premier avril, à vingt heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Florence AUDON, Vincent LECOQCQ, Adeline VEROT, Jean-Christophe VAUTIER, Catherine DAVOINE, Alain ZUCCA, Yasmine BADACHE-DESMAZES, Chantal ROCHER, Hélène CHAUSSEBOURG, Chantal BOUVIER, Agnès LABORIER, Martin GAILLY, David SAINT-PAUL, Matthieu NALLET, Laetitia YU-KOHLER, Martin NOURRIT, Stéphane MONACHON, Mathilde BROS, Benoît DAUTREY, Baptiste BOUVIER.

Absents : Guillaume FREMIOT, Karine DUMAS.

Pouvoir : Guillaume FREMIOT donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Karine DUMAS donne pouvoir à Adeline VEROT.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANES DIRIGEANTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale « Enfance en Pays Mornantais » ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et d'un mandataire pour représenter la Commune à l'assemblée spéciale et au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « Enfance en Pays Mornantais ».

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Désigne** Mathilde BROS comme sa représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires ;
- **Désigne** Mathilde BROS comme mandataire pour représenter la Commune d'Orliénas à l'assemblée spéciale et au conseil d'administration ;
- **Autorise** Mathilde BROS à assurer la présidence du conseil d'administration en son nom dans le cas où le conseil d'administration désigne la Commune d'Orliénas à cette fonction ;
- **Autorise** Mathilde BROS à occuper la fonction de Directrice générale de la société.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI



Signature of Olivier Biaggi, Maire, over a blue circular stamp of the Commune of Orliénas.